

12ème Assemblée Générale de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

4,5 et 6 novembre 2019 -Claveyson(Drôme)



Collectif
Solidarité
Autonomie



Compte-rendu de l'Assemblée Générale

Sommaire

- ☀ Rapport moral - Page 3
- ☀ Rapport d'activité - Page 8
- ☀ Rapport financier - Page 9
- ☀ Présentation des travaux de la commission environnement de l' ADA AURA - Page 10
- ☀ La cire et sa qualité toxicologique - Page 12
- ☀ Table ronde sur InterApi - interprofession des produits de la ruche - Page 13
- ☀ Quelle participation de la FFAP à l' interprofession, quelle parole y porter ? - Page 15
- ☀ Marché du miel - Page 16
- ☀ Focus sur la situation « varroa » en Auvergne Rhône Alpes : mise en évidence de résistances - Page 17

François Le Dudal, président du SAPB, nous a lu le rapport moral qu'il a rédigé pour cette AG de la FFAP. Un moment fort en émotion, en colère, mais aussi plein d'enthousiasme. Tout comme François nous avons cette année toutes et tous une pensée particulière pour Suzanne, Loïc et leurs familles.

Il y a un an, nous nous retrouvions à St Pierre Quiberon en Bretagne pour la 11ème assemblée générale de la FFAP. Cette AG, temps fort de la saison 2018, avait été marquée entre autre par l'élan de solidarité des collègues apiculteurs de la fédération vis à vis de leurs collègues bretons sinistrés. La transhumance de la solidarité avait en effet résonnée comme un geste fort, engagé et unitaire vis à vis de celles et ceux qui avaient vu leur cheptel décimé.

Si ces dons d'essaims ont pu aider les apicultrices et apiculteurs de Bretagne afin d'avoir les moyens de se relancer tant psychologiquement que matériellement, elle a eu aussi pour effet de resserrer les liens et de mobiliser l'esprit collectif des apis de Bretagne, résultant aussi sur un engagement notable auprès du syndicat et une augmentation du nombre d'adhérents pour le SAPB.

Préalablement, la saison 2018, avait en effet été marquée par un constat de mortalités hivernales exceptionnel. Les apiculteurs de la FFAP, consécutivement aux mobilisations et actions menées tout au long de la saison, ont permis de mettre une nouvelle fois en évidence auprès des pouvoirs publics et par extension auprès de l'opinion, la situation dramatique et mortifère de surmortalités et d'affaiblissements d'abeilles observée déjà depuis des décennies et les conséquences dramatiques que cela pouvait induire sur le plan économique pour les exploitations apicoles pro-

fessionnelles ainsi que d'un point de vue écologique pour toute la biodiversité.

Force est de constater que l'engagement des apicultrices et apiculteurs de la Fédération et de l'ensemble de la profession, qui, ont démontrés les difficultés inhérentes à leur activité (fragilité des abeilles vis à vis de leur environnement, pression toxicologique, aléas climatiques, défi technique à maintenir son cheptel, etc..) s'inscrit pleinement dans ce constat aujourd'hui admis et largement documenté d'effondrement du vivant et des risques résultants de la négligence portée à l'équilibre des écosystèmes, indicateurs parmi d'autres, d'un système productiviste notamment agricole, aujourd'hui à bout de souffle.

Il faut noter aussi, le combat gagné contre les néonicotinoïdes, et ce, au prix de plus de 20 ans de lutte et d'engagement des syndicats apicoles à faire reconnaître les effets dévastateurs de ces pesticides sur les abeilles et les trois quarts de la quantité d'insectes volants qui ont disparus de nos campagnes depuis l'introduction de ces molécules sur le marché au début des années 90..

L'actualité en parallèle tend aujourd'hui à nous donner raison. Si les ruches témoignent en effet de la qualité de notre environnement, la prise de conscience globale sur les sujets environnementaux et climatique occupe aujourd'hui les esprits. Ce qui était hier une anecdote conjoncturelle et corporatiste, devient maintenant une évidence et un enjeu qui nous concerne tous.

Comme une forme d'introduction à « un siècle de menaces », cette année, nous avons vu l'émergence de mouvements citoyens engagés en faveur de la protection des ressources, de la

biodiversité et du climat. Nous pourrions citer entre autres, le mouvement des coquelicots, les marches pour le climat, le mouvement extinction/rébellion, les arrêtés municipaux qui se sont multipliés depuis celui pris par Daniel Cueff, maire de Langouët, visant à limiter l'épandage des pesticides à proximité des habitations, etc..

De plus, le succès des ouvrages dénonçant les scandales sanitaires et qui intéressent aujourd'hui le grand public comme « Algues vertes – l'histoire interdite » de la journaliste Inès Léraud, « Et le monde devint silencieux » du journaliste Stéphane Foucart, ainsi que « Le crime est presque parfait » de Fabrice Nicolino sur les SDHI nous laisse augurer d'une possible prise de conscience systémique sur ces sujets qui étaient hier encore considérés comme « réservés » à un public « initié » ou « écolo ».

Saison apicole 2019

Complicquée pour les uns, catastrophique pour les autres

Si un bilan global d'une saison apicole est difficile à observer sur l'ensemble du territoire compte rendu de la spécificité climatique et mellifère caractérisant chaque région, certains points peuvent cependant être notifiés.

Un hiver doux, une précocité influant un développement explosif des colonies en tout début de période, ont marqués ce début de saison. Les mortalités hivernales 2018/2019 semblent avoir été faibles sur l'ensemble du territoire par rapport aux années passées. Les colonies étaient très peuplées dès le mois de mars, (le mois de février avec des températures qui ont été jusqu'à + 4 °C plus élevées que les normales, ressemblait à s'y méprendre à l'apparition d'un été précoce).

Si en Bretagne, nous avons pu accompagner, non sans certaines difficultés liées à une propension à l'essaimage nos ruches pour la production de miel de printemps, il en a été tout autre sur une grande partie de la France. Un retour du froid et des épisodes climatiques défavorables ont généralement grevés tout espoir de produire du miel sur cette période. Le développement précoce des colonies au tout début du printemps à considérablement accentué les difficultés liées aux intempéries sur les périodes d'avril et de mai. Le vent, la pluie et le froid ont caractérisés le mois de mai sur une bonne partie du territoire, contraignant les apiculteurs à devoir nourrir massivement leurs colonies afin de les maintenir en vie. La conséquence a été un redémarrage « poussif » des colonies avec bien souvent des miellées en période estivale aléatoires, sporadiques voire inexistantes selon les secteurs. Le suivi « technique » des colonies s'en est trouvé rendu considérablement compliqué avec l'observation et la gestion de colonies orphelines ou bourdonneuses. Les épisodes caniculaires qui ont suivis durant l'été ont eu, selon les secteurs, un effet « double peine » avec la perte d'efficacité des colonies à butiner alors même que les abeilles dispensaient leur énergie à ventiler la ruche, certains apiculteurs ont alors vu par ailleurs la cire des cadres littéralement fondre sous les effets dévastateurs des températures approchant les 45°. La sécheresse, conséquence directe de ces phénomènes climatiques extrêmes, a bien souvent écartée tout espoir de réaliser une récolte de miel correcte. Globalement, en plus de soumettre les apiculteurs à des défis techniques, logistiques et organisationnels sans précédent afin de tendre à limiter la casse tant sur la production de miel que sur l'élevage et le maintien de cheptel, cette saison aura été une réelle

épreuve entraînant de multiples questions sur la viabilité et le devenir de leur activité pour une bonne partie des apiculteurs en France cette année.

Changement climatique, l'exception deviendra-t-elle la norme ?

Si ces évènements climatiques extrêmes et aléatoires observés sur l'ensemble du territoire cette année ont pu engendrer des difficultés sans précédent pour les apiculteurs, qu'en sera-t-il des années à venir ? Quelles perspectives, quelles adaptations possibles ?

Réchauffement et anomalie, une réalité, quelle apiculture pour demain ? :

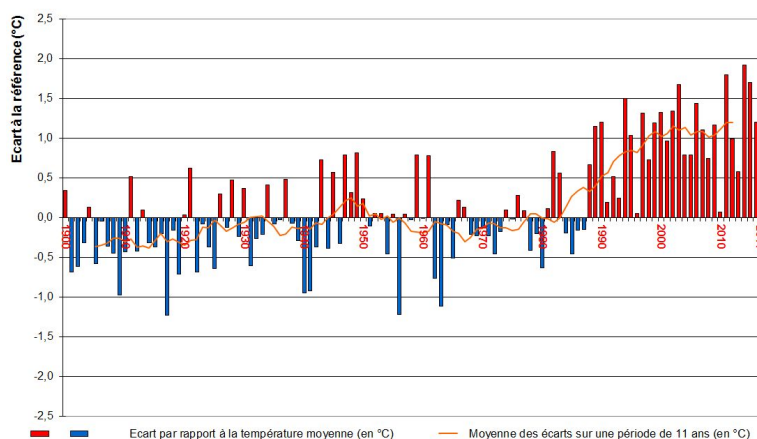
Le dernier rapport du GIEC, nous indique que les précédentes évaluations étaient finalement optimistes. Alors quid de l'apiculture de demain ? Une apiculture en mutation.

Quels outils et adaptations possibles ?

Les pesticides, encore et toujours..

Une récente série d'analyse sur des échantillons de cire, pollen, pain d'abeille et miel effectué en Bretagne cette saison nous a démontré une nouvelle fois que les abeilles étaient de manière systématique soumises à une pression toxicologique tout au long de leur période de développement biologique. A ce jour, sur le programme d'observatoire analytique du SAPB sur la saison 2019, ce sont 19 échantillons sur 22 qui se sont révélés positifs. 8 échantillons de pollen sur 9, 7 sur 7 pour le pain d'abeille, 3 sur 3 pour la cire d'opercule, 1 sur 3 pour le miel. Sur l'ensemble des échantillons, 16 substances actives ont été re-

Evolution de la température moyenne en France métropolitaine sur la période 1900-2016 (écart à la référence 1961-1990)



Source : Météo-France

Note : L'évolution de la température moyenne annuelle est représentée sous forme d'écart de cette dernière à la moyenne observée sur la période 1961-1990 (11,8°C).

trouvées (1 acaricide, 8 fongicides, 2 herbicides, 5 insecticides). Comment imaginer aujourd'hui que ces cocktails de pesticides de par leurs effets synergiques et cumulatifs au sein de la ruche n'est pas à court ou moyen terme un effet délétère sur le comportement des abeilles et le développement des colonies. Le programme sera reconduit pour l'année prochaine. Un partenariat avec le professeur Luc Belzunces directeur de recherche à l'INRA d'Avignon afin de nous aider à interpréter l'ensemble des résultats est engagé.

Professionnalisation et vocation, quel accompagnement ?

Paradoxalement, l'apiculture aujourd'hui suscite toujours plus de vocations. Les ruchers écoles et les stages de formations font le plein. Les BPREA et les certificats de spécialisations apicoles refusent du monde. Il y a quelques années la période permettant à un apiculteur nouvellement installé de trouver sa vitesse de croisière afin de viabiliser son projet était de 3 à 5 ans, aujourd'hui s'installer s'apparente à un véritable défi et à une prise de risque sans précédent. La nécessité d'être opérationnel techniquement rapidement

afin de répondre aux enjeux économiques liés à une installation bien souvent couteuse nécessite un accompagnement. Ici encore le rôle des ADAS et des structures professionnelles apicoles prend tout son sens. Le développement d'un réseau, collectif et solidaire est pour le nouvel installé un véritable outil lui permettant d'éviter les écueils et tendre à limiter les risques dans le développement de son projet. Les syndicats apicoles professionnels régionaux ont là un rôle à jouer dans la connexion intergénérationnelle, la mise en place d'outils tel que les pépinières, la mutualisation du matériel, l'accompagnement technique et productif par tutorat, la solidarité.. La finalité étant pour le nouvel installé de réduire la période de sécurisation de son activité afin de rendre son projet plus rapidement autonome et viable.

Tentatives d'entrismes et récupération de l'apiculture par l'agrobusiness

Si les difficultés rencontrées par la filière apicole sont légions, la mise en évidence des problématiques liées à l'actualité mortifère des abeilles et aux difficultés de productions ont pu suscités des ambitions sur les récupérations opportunistes de l'image des abeilles et des apiculteurs.

Si nous avons pu constater des démarches allant dans ce sens ces dernières années avec le développement tout azimut de « l'api-greenwashing », il semblerait que l'obtention d'un « vernis vert » par des acteurs de l'agrobusiness ne soit plus la seule motivation mais aussi un souci du contrôle du marché, et aussi de la filière.

Quels outils de veilles et de vigilances à mettre en place de la part des structures apicoles ?

Un exemple en Bretagne

Un acteur du marché (négociant-conditionneur), établi en zone limitrophe de la région Bretagne souhaite se développer, conquérir le marché de la GMS de la région. Ses tentatives précédentes se voient limitées par la présence d'acteurs nationaux (Michaud) et locaux (Coopérative d'apiculteurs, apiculteurs individuels et locaux..) ainsi que par le SAPB pour concurrence déloyale et fraudes sur l'origine géographique des miels commercialisés. Récemment, un actionnaire majoritaire en devenir (famille Le Duff, 20ème fortune française, pizza del arte, la brioche dorée..), se propose d'établir un partenariat avec l'ADA Bretagne et d'y développer une certaine forme de mécénat en s'appuyant sur un hypothétique projet de développement d'abeilles résistantes au varroa. Une académie de l'abeille est aussi présentée comme une solution possible aux problématiques rencontrées par la filière régionale. Présenté comme tel, cela peut paraître banal, sauf que lorsqu'on creuse un tant soit peu les connexions de ces grands groupes industriels avec le « milieu » de l'agrobusiness breton, on se rend compte qu'un « garde-fou » est plus que nécessaire :

En effet, Louis Le Duff, patriarche du groupe Le-Duff est la 24ème fortune de France.

C'est un membre très actif et historique du très fermé "Club des trente" [Pinault, Bolloré, Coudray-(Ex PDG CM), Glon (Ex PDG du groupe agroalimentaire Glon-Sanders), etc..]. Il est aussi au même niveau membre actif de l'Institut de Locarn. Ce Think tank en géostratégie breton est dirigé depuis 20 ans par Alain Glon (Sanders). Cet institut avait créé une certaine polémique à sa création ["À ses débuts, l'initiative est critiquée, et l'institut "accusé" d'ultralibéralisme. Son empla-

cement (Locarn est une ville relativement isolée de 500 habitants) fait croître la rumeur que l'institut est une loge de l'Opus Dei, à tel point qu'en 1999 l'institut renouvelle sa direction pour rafraîchir son image. La rumeur est également alimentée par la création en juin 1993 de l'Association Coudenhove-Kalergi-Aristide-Briand domiciliée à l'institut. Richard Condenhove-Kalergi, père fondateur des préceptes paneuropéens, défend l'idée d'une Europe gouvernée par la conception chrétienne des droits de l'homme. L'archiduc Otto de Habsbourg-Lorraine, connu pour ses liens avec l'Opus Dei, participe à l'inauguration de l'Institut de Locarn en 1994"]

On retrouve dans cet institut : Louis Le Duff, Patrick Le Lay, Danielle Even (présidente de la chambre d'agriculture des Côtes d'Armor sous l'étiquette FNSEA jusqu'à cette année).. et des entreprises comme : CGPME de Bretagne, CCI des Côtes d'Armor, Triskalia, EDF, Scarmor, Coopagri Bretagne, Dassault systèmes, France Télécom, Glon Sanders, SA Henaff, Legris Industries, STEF Vannes, SILL... Du beau monde, quoi.

Le groupe Le Duff est membre aussi de l'association "Les dîners celtiques" (qui regroupe des grands patrons bretons, journalistes, politiques dévoués au lobby breton : De Rugy, Michel Edouard Leclerc, Xavier Beulin à l'époque, PPDA, Ouest France, Le Télégramme, etc..) qui organise 5 fois par an des rencontres entre grandes fortunes pour participer à l'amélioration de l'image et de l'économie de la Bretagne. Ils se réunissent ainsi au café Fauchon, place de la madeleine à Paris..

Bref, trois Lobbys bretons comptant parmi les plus puissants et décrits par Inès Léraud comme "l'un des lobbys les mieux structurés d'Europe" (dans la BD Algues vertes - l'histoire interdite)..



La vigilance des syndicats est là encore nécessaire car derrière ces mécénats, se présentent parfois des acteurs qui avancent masqués nous laissant entrevoir les risques liés à la perte d'indépendance des apiculteurs et des structures apicoles, la problématique récurrente de la récupération de l'image de l'abeille en éludant les difficultés réelles vécues par la filière et enfin les tentatives diverse de la finance et par extension de l'agro-business d'interférer dans le milieu professionnel tout en s'accaparant les marchés. ■

Le rapport d'activités complet est disponible en cliquant [ici](#). 

Guillermo Wolf, coordinateur de la FFAP a lu le rapport d'activités pour cette année 2018-2019. Une année riche en activité concernant l'interprofession et le marché du miel, notamment sur les règles d'étiquetage.

Mais il y a encore du pain sur la planche et certains sujets ont malheureusement été très peu traités cette année. Il y a donc de quoi faire pour cette année 2019-2020 !

Le renouvellement des groupes de travail n'a pas été très opérant. Peu de personnes se sont proposées pour rejoindre les groupes déjà existants, mise à part la constitution d'une solide équipe pour prendre en charge le sujet de l'interpro. Ce qui n'est déjà pas si mal.

Si vous souhaitez rejoindre les groupes de travail existants, pour être tenu·es informé·es et/ou participer à la vie de la FFAP sur ces thématiques, n'hésitez pas à solliciter le coordinateur. ■



Rapport d'activité de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

12ème Assemblée Générale – 4,5 & 6 novembre 2019 - Claveyson (Drôme)

Sanitox®

Objectifs du groupe de travail: Suivre l'actualité concernant les néonicotinoïdes, les pesticides et le sanitaire ; veille et analyses des évolutions réglementaires. Suivre l'actualité de l'interprofession InterApi et faire vivre l'expression et les positions de la FFAP en son sein.

Fin 2018, la FFAP, en la personne de Nicole Russier, a participé à la relecture et à la diffusion d'un rapport sur les pesticides utilisés dans les élevages d'animaux et leur impact sur les abeilles, réalisé par un stagiaire de l'Unaf. [Annexe 1]. Cette publication a rencontré un certain écho médiatique, mais aussi et surtout chez les vétérinaires. Des contacts ont été pris entre l'Unaf, la FFAP et la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV). Néanmoins à ce jour aucune rencontre formelle n'a abouti.

Au printemps 2019 le groupe de travail a amorcé un travail sur un document synthétique à réaliser en cas de mortalités massives. Ce document serait l'équivalent d'un guide à suivre par les apis en cas de mortalités. Il est toujours en réflexion au sein du GT Sanitox®.



✓ Rapport adopté à l'unanimité.

Le rapport financier complet est disponible en cliquant ici. 

Le rapport financier de la FFAP a été fait par son trésorier, Jean-Marc Lemontey.

Les comptes sont particulièrement bénéficiaires cette année en raison du faible coût de l'AG organisée l'an dernier en Bretagne (les bretonnes avaient en effet obtenu des subventions de différentes institutions qui ont permis de diminuer le coût de l'AG). Il a été décidé que ce bénéfice servirait à diminuer au maximum le coût de l'AG de 2020 pour les participant-es. ■

Rapport financier FFAP 2018/2019

Compte de résultat prévisionnel
(période du 01/11/18 au 31/10/19)

Charges		Produits	
salaires (dont URSSAF)	11 893 €	aide à l'emploi	291 €
		adhésions 2018	
		SAPRA (113 adhérents)	10 920 €
		SAPB (33 adhérents)	3 445 €
		SAPCO (14 adhérents)	1 950 €
		Individuels (27 adhérents)	3 840 €
		solde 2018	390 €
			20 545 €
organisation AG 2018 et transhumance solidaire	7 666 €	organisation AG 2018 et transhumance solidaire	11 282 €
achat badges	0 €	vente badges	200 €
frais généraux PTT, tenue compte, site Internet...	1 247 €		
adhésion Beelife	2 000 €		
adhésion Interapi	2 500 €		
Citeo	270 €	Citeo	358 €
déplacements	1 155 €	dons	320 €
assurance RC	383 €		
Actions Bretagne	200 €	Actions Bretagne	200 €
Total charges	27 314 €	Total produits	33 196 €

Résultat de l'exercice : 5 882 €

Soldes au 31 octobre 2019

compte courant : 6 864 €
CCP : 13 330 €
Livret A : 11 874 €

✓ Rapport adopté à l'unanimité.

Présentation par Nicolas Guintini (membre du SAPAuRA et responsable de la commission environnement de l'ADA AuRA) et Marion Guinemer (technicienne ADA AuRA)

Marion Guinemer a présenté le travail de la commission, [à l'aide d'un document de présentation que vous trouverez ici.](#)

La commission environnement de l'ADA AuRA se compose d'apiculteurs et d'apicultrices et de techniciens et techniciennes. Son objectif est d'œuvrer pour un environnement favorable à l'apiculture. Et ce n'est pas une mince affaire !

Pour œuvrer à un environnement favorable 4 grandes thématiques sont déclinées en différentes actions :

Sensibilisation à l'apiculture et à la pollinisation.

Exemple d'actions :

Information et formation des techniciens et techniciennes.

Des rencontres « bout de champs » sont organisées avec des agriculteurs et agricultrices. Le constat est fait qu'il est souvent difficile de faire participer les agris à ces temps de discussions. Mais quand ils et elles daignent participer cela peut déboucher sur des résultats positifs.

L'ADA intervient également dans des écoles d'ingénieurs agro, dans les lycées agricoles, etc.

Réseau de surveillance des troubles et mortalités

15 à 30 visites de rucher sont organisées chaque année chez les apis qui saisissent ce

L'association



2 antennes



8 salariés



200 adhérents apiculteurs professionnels

L'ADA AURA accompagne les apiculteurs dans leur activité en leur apportant des réponses techniques pour progresser au moyen d'expérimentations, de partage d'expérience et de transfert d'innovations.

réseau (constats de mortalité ou de dépopulation).

Depuis cette année, OMAA s'est déployé en Auvergne Rhône-Alpes ; l'ADA en est partie prenante pour le compte de ses adhérents. Les résultats sont contrastés, peut être moins que dans d'autres régions étant donné l'activité de l'ADA. À la différence de la Bretagne ou des Pays de la Loire, OMAA en Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas financé par le PAE mais via d'autres ressources financières du ministère. Il est en effet important que le coût financier de cet observatoire ne repose pas que sur la filière qui est déjà la victime des surmortalités.

Concernant le bilan au bout d'un an l'ADA AuRA considère qu'il est positif sur certains aspects : •Dispositif avec de nouveaux acteurs autour de la table

- Réflexion sur la mise en commun des données au niveau régional
- Harmonisation des investigations
- Bonne réactivité des acteurs sur le terrain et dans la coordination

Un suivi des dossiers techniques est également effectué par l'ADA et sa commission environnement (contributions, groupes de travail...)

Mais aussi des aspects plus négatifs :

- Méfiance vis-à-vis du dispositif (interrogations sur l'utilisation des données)
- Manque de visibilité sur les intentions de la DGAL
- Inertie de l'administration
- Pas d'outil informatique efficace

Veille environnement

Une diffusion d'informations concernant les lutttes organisées (ex: mouche du brou, flavescence dorée). Cela permet aux apis informées de prendre des mesures pour tenter d'éviter des intoxications. Mais encore faut-il que tout le monde puisse être informé en temps et en heure.

Une journée technique sur la contamination de la cire a été organisée.

Cela a débouché sur la création d'un guide toxicologique de la cire. (cf la partie sur la présentation sur la cire faite durant l'AG).

Observatoire/Expérimentation

Observatoire en zone arboricole (2013 à 2015)

Intérêt des CIM sur l'hivernage des colonies (2012 à 2015)

BeeTRIP (2016 à 2019)

Survapi (2018-2020)

Observatoire de la qualité des cires (2018-2019) ■

Emmanuel Rey (SAPRA) et Marion Guinemer (ADA AURA). - De l'appel des apiculteurs pour des problèmes de mortalités à l'observatoire de la qualité toxicologique. - Travail collectif autour d'un contrat régissant le gaufrage à façon.

Les premières remontées à l'ADA de cas de mortalités de couvain qui pourraient être liés à une mauvaise qualité des cires remontent à 2015-2016.

En 2018 un observatoire de la qualité toxicologique des cires est mis sur pied.

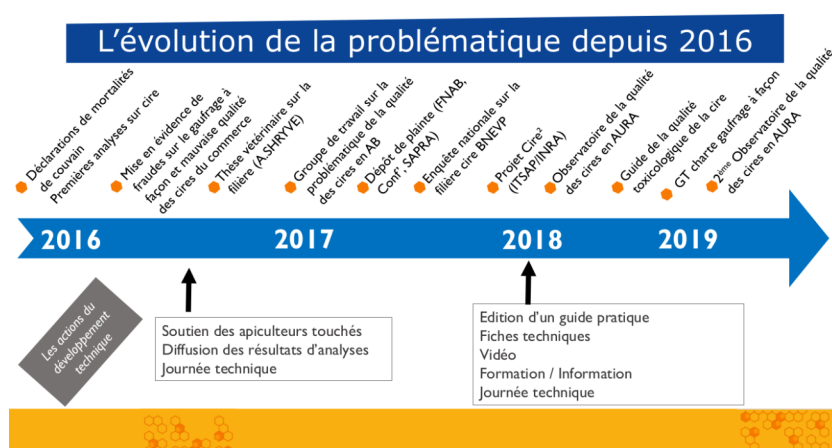
Les objectifs de cet observatoire sont multiples :

- Proposer aux adhérents de l'ADA AURA un état des lieux toxicologique de la cire introduite dans leurs colonies
- Disposer d'une base de données au niveau régional sur la qualité des cires dans les exploitations apicoles et dans le commerce
- Faire le lien entre pratiques et qualité toxicologique de la cire

L'essentiel des débats et discussions suite à cette intervention ont tourné autour des suites à donner en cas de mortalités liées à la qualité des cires.

Les différentes actions en justice lancées par des apis, des adhérent-es et le SAPAuRA ont été présentées. Il est toujours délicat de parler des procès avant les verdicts, nous ne nous étendrons donc pas dessus dans ce compte-rendu.

Il a néanmoins été discuté que la FFAP puisse, dès qu'elle le pourrait, se porter partie-civile dans les procès impliquant des adhérent-es



(difficile dans les autres cas de se porter partie-civile visiblement).

Affaire à suivre dans les différents procès qui vont se tenir.

Les apis qui ont subi des pertes liées à la qualité des cires sont priés de bien vouloir se signaler à la FFAP pour que nous puissions étudier ensemble ce qu'il est possible de faire.

Pour des actions plus concrètes et qui peuvent servir à l'ensemble de la profession, le SAPAuRA a présenté son projet de contrat de prestation de gaufrage à façon, à conclure avec le cirier.. Pour l'heure, il n'existe pas, ou très marginalement, de contrat entre le cirier et l'apiculteur-trice qui amène sa cire à gaufrer. Aujourd'hui rien n'oblige le cirier à redonner à l'api sa cire. Ce contrat vise à rétablir ce vide juridique. Des prélèvements, mis sous scellés, seraient effectués : 2 lors de la livraison de la cire brute, puis 2 à la réception de la cire gaufrée. Chaque partie garderait un échantillon utilisable en cas de litige.

Pour le moment les ciriers qui ont répondu favorablement à cette proposition du SAPAuRA sont Icko et Remuaux.

C'est une piste intéressante à creuser pour la FFAP et un travail de réflexion est en cours. ■

Étaient présent-es pour cette table ronde : **Éric Lelong, président d'InterApi (et membre de la FNSEA), Jean-Marie Sirvins de l'Unaf, Sylvain Halftermeyer salarié de l'Unaf responsable filière, Hervé Parain et Muriel Pascal, apis membres de la Confédération paysanne et représentant-es à InterApi, David Besacier, président du Syndicat français des miels et représentant à InterApi.**

La table ronde a commencé sur les chapeaux de roues puisqu'il a d'emblée été souligné qu'il semblait très difficile de faire vivre une interprofession quand certains de ses membres ne cessent de dénigrer le travail des autres. C'était ici les différentes sorties médiatiques de Vincent Michaud (qui était au moment de l'AG membre du CA du SFM) qui étaient pointées du doigt par les apis de la FFAP. David Besacier a semblé se désolidariser de ces propos et a rappelé que chaque entreprise membre du SFM gère sa communication comme elle l'entendait.

Il a d'emblée été demandé au représentant du SFM si un accord sur le marché du miel pouvait être trouvé au sein d'InterApi entre les différents acteurs de la filière. Il n'y a pas vraiment eu de réponse, ou plutôt une réponse en demi-teinte qui laisse penser qu'il sera très difficile d'arracher un accord susceptible de rassurer les collègues sur l'utilité de cette interprofession pour faire changer le cours des choses et améliorer les débouchés commerciaux des apis qui vendent en gros.

Le président d'InterApi a ensuite monopolisé la parole dans une longue présentation d'InterApi. Pour appuyer son propos il a utilisé un document



de présentation que vous trouverez ici. Cette présentation a repris les grandes lignes de la construction d'InterApi : son intérêt, ses objectifs, ses moyens, son fonctionnement, etc.

Les membres de la FFAP ont pointé du doigt les faiblesses de ces projets et surtout ont remis en question leur pertinence. Sans forcément que nos arguments aient été entendus par un président qui donnait l'impression d'avoir déjà choisi les projets qu'InterApi devait soutenir...

D'autres projets sont apparus relativement fantaisistes pour les présent-es. Exemple avec une campagne de promotion du miel lors de la Chandeleur pour reprendre les parts de marché grignotées par les marques de pâte à tartiner. Grosso modo le président souhaite qu'InterApi fasse la guerre à Nutella... Si on peut considérer que faire la promotion du miel est important, il faudrait peut-être avant régler les problèmes de production et obtenir un prix rémunérateur pour les miels vendus sur le marché du vrac.

Sur le plan financier maintenant. Le président a rappelé la décision de demander aux organisations membres d'InterApi une avance de trésorerie pour que l'interprofession puisse fonctionner avant la mise en place des CVE. À la question : qui

a déjà payé cette avance de trésorerie, le président n'a pas réellement répondu, mais a indiqué que la somme demandée (8000€ pour les organisations de producteurs et productrices) serait difficile à payer pour certaines organisations, citant par exemple le SPMF.

Concernant les Contributions Volontaires Étendues, le président a semblé très optimiste sur le fait que le ministère validerait l'extension de l'accord et donc de facto la perception de ces contributions dès le printemps/été 2020. Il lui a été rappelé que pour que le ministère valide cette extension d'accord il fallait s'appuyer sur un projet et un budget solide, ce qui aujourd'hui est encore loin d'être acquis.

Il a été très difficile d'interrompre et ainsi de permettre aux autres intervenant-es de pouvoir prendre la parole.

Muriel Pascal (Conf') insiste sur le fait qu'il faudrait d'abord définir un projet (= programme d'actions) qui réponde aux priorités des apis, avant de parler budgets. ■

À la suite de la table ronde, les membres de la FFAP se sont à nouveau retrouvés pour discuter des suites à donner par notre fédération à InterApi.

Il a été beaucoup discuté de la question du budget prévisionnel. En effet celui-ci, tel que présenté par le président d'InterApi lors de son intervention, mais aussi et surtout lors des différentes instances d'InterApi (CA et AG) laisse grandement à désirer. Tant sur le fond que sur la forme, le budget laisse planer la crainte d'une gestion financière hasardeuse, tel que cela a pu être le cas avec l'ITSAP.

Une discussion s'est alors engagée sur la participation ou non de la FFAP à InterApi. Il est clair pour les présent-es qu'InterApi doit donner des gages d'efficacité, ce qui passe notamment, comme dit plus haut, par un accord avec le négoce et la commercialisation sur le marché du miel.

Pour la FFAP les projets portés par InterApi doivent être utiles aux apiculteurs et apicultrices dans leur quotidien.

Après d'âpres discussions il a été décidé, non sans un certain scepticisme, de continuer à participer à InterApi pour une année et de payer l'avance de trésorerie demandée pour assurer le fonctionnement de l'interprofession avant l'entrée en vigueur des CVE. Mais il est très clair pour tout le monde que cette avance de trésorerie ne pourra s'effectuer qu'une seule fois. Et qu'en plus le versement de cette avance devra être soumis à une révision du budget prévisionnel 2019-2020 et

du fonctionnement d'InterApi. Il est inenvisageable pour les présent-es de faire un chèque en blanc au bureau d'InterApi pour le laisser prendre des décisions qui impliquent l'ensemble de la filière et à fortiori les apis. Nous irons au bout de nos convictions, de nos idées, et si jamais cela n'est plus supportable nous nous autoriserons à quitter cette interprofession.

Une solide équipe s'est dégagée pour participer à l'interprofession. Elle est composée de: Amaury Renoux (SAPCO, délégué CA et AG), Marie-France Roux (SAPAUra, déléguée AG), Erwann Cesbron (SAPCO, suppléant CA), Maël Nadan (SAPB, suppléant AG), Patrick Boussard (SAPAUra) et Pierre Gaschignard (SAPAUra).



+

Inter
Api

=



✓ Principe de la participation pour une année : 7 contre 14 absentions 36 pour

Discussions sur les actions que la FFAP pourrait mener sur le marché du miel.

La problématique est toujours la même : la production française est déficitaire depuis de très nombreuses années, mais certaines exploitations rencontrent de grandes difficultés pour écouler leur stock. De plus les campagnes médiatiques de certains grands négociants entachent l'image de l'apiculture professionnelle. La qualité des miels produits par les apiculteurs et apicultrices est sévèrement critiquée par ces entreprises qui considèrent être les seules à proposer un miel de qualité à leurs clients.

Face à ce constat de nombreuses actions ont été évoquées : un étiquetage « syndical » pour mettre en avant la qualité de nos miels, des actions en justice dans le cadre de déclarations dif-

famatoires envers la profession, des actions dans les grandes et moyennes surfaces, organiser le boycott de certaines entreprises qui ne jouent pas le jeu, etc.

Pour que ces actions puissent voir le jour, il faut que les membres de la FFAP qui souhaitent travailler sur ce sujet se mobilisent et rejoignent le groupe de travail Marché du miel. Pour rejoindre un groupe de travail rien de plus simple, un petit coup de fil ou un mail à Guillermo et le tour est joué ! ■



**EXIGEONS PLUS DE
TRANSPARENCE SUR
L'ORIGINE DU MIEL**



Pour introduire le débat nous avons accueilli Gabrielle Almecija, écologue, doctorante en biologie et écotoxicologie. Pour les besoins de sa thèse sur les résistances de varroa aux acaricides de synthèse avec AMM, Gabrielle Almecija a collaboré avec l'ADA AuRA, pour la fourniture d'échantillons de varroa. Elle a également travaillé avec d'autres adhérent·es de la FFAP aux quatre coins de la France.

[Sa présentation, résumée dans ce document de présentation](#), a duré une bonne partie de la matinée.

Les travaux de Gabrielle Almecija ont mis en évidence un bon nombre de cas de résistance à l'amitraze, comme au tau-fluvalinate.

Au cours de la discussion, Mme Almecija a confirmé que varroa pouvait très bien développer des résistances aux produits à base d'HE ou d'acides.

Il n'existe pas de solution miracle, malheureusement. L'apparition de nouvelles molécules n'est pas encore d'actualité, encore moins avec une AMM. Mais il y a des pistes de ce côté-là à suivre de près. Pour Gabrielle Almecija le meilleur moyen de lutter efficacement contre varroa, aujourd'hui, est de mettre en place des traitements alternés, tant en termes de produits utilisés que de modes d'application.

L'intervention, très dense de Gabrielle Almecija n'a pas laissé de temps à la discussion pour définir des stratégies syndicales à mettre en place pour lutter contre ce fléau. Il est nécessaire que des discussions se poursuivent au sein de la FFAP et des SAP pour que nous puissions définir ensemble une stratégie syndicale efficace et utile pour l'ensemble des apis.



Sensibilité de *Varroa destructor* aux acaricides et stratégies de lutte

Gabrielle ALMECIJA , doctorante

Sensibilité aux acaricides - AG FFAP - 06/11/19

